



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: hrcspecialprocedures@ohchr.org

Objet : Prolongation de la date limite pour la réception des candidatures pour quatre titulaires de mandats au titre de procédures spéciales devant être nommés lors de la 35^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et aux autres organes des droits de l'homme et a l'honneur de les informer que suite à sa note verbale du 9 février 2017, **la date limite pour la réception des candidatures** pour les quatre titulaires de mandats ci-dessous à pourvoir lors de la trente-cinquième session du Conseil des droits de l'homme (6 au 23 juin 2017) **a été prolongée jusqu'au 6 avril 2017 midi temps moyen de Greenwich / GMT:**

1. **Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale** [HRC rés. 26/6]
2. **Rapporteur spécial sur les droits des minorités** [HRC rés. 25/5]
3. **Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants** [HRC rés. 26/19]
4. **Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste** [HRC rés. 31/3]

Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des titulaires de mandats sont disponibles au lien électronique suivant :
<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Nominations.aspx>

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à hrcspecialprocedures@ohchr.org ou par fax à + 41 22 917 9008.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

Le 30 mars 2017